

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Séance du 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mars à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montaigu-Vendée à l'hôtel de ville de Montaigu, après convocation légale du 17 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Étaient présents les membres suivants (9) :

LIMOUZIN Florent à l'exception de la délibération n°DEL20230323_01	BLAINEAU Isabelle	BOUCLIER Marie-Bénédicte
COLMARD Etienne	DEL PINO Maryvonne	FOURNIER Gilbert
GOIN Béatrice	GRENET Cécilia	LEVEILLER PASCAL
PAVAGEAU Laëtitia	POUPARD Sylvie	ROUILLIER Caroline
TOLLEC Dominique		

Pouvoirs (3) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Sylvie POUPARD
Maryvonne DEL PINO à l'exception de la délibération n°DEL20230323_06	X	Gilbert FOURNIER
Caroline ROUILLIER	X	Isabelle BLAINEAU

Absents excusés (1) : Béatrice GOIN, Florent LIMOUZIN (pour la délibération n°DEL20230323_01)

Secrétaire de séance : Madame Sylvie POUPARD

Ordre du jour

1. **Administration Générale**
 - DEL20230323_01 Approbation du compte administratif 2022
 - DEL20230323_02 Approbation du compte de gestion 2022
 - DEL20230323_03 Affectation du résultat de fonctionnement 2022
 - DEL20230323_04 Vote du budget primitif 2023
 - DEL20230323_05 Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée pour la passation des contrats d'assurances
 - DEL20230323_06 Attribution des subventions aux associations à vocation sociale – programme 2023
2. **Aide sociale**
 - DEL20230323_07 Présentation de la programmation Seniors en vacances 2023 et fixation des tarifs
 - Aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale

3. Informations diverses

- Organisation de la réunion collective Réel, Bâti Insert et A2i

Approbation du procès-verbal de séance du 02 février 2023

à l'unanimité

Observations éventuelles : -

M. Pascal LEVEILLER signale qu'il n'y a pas d'accent à son nom de famille.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La comptabilité des collectivités territoriales est basée sur le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables. Concernant le CCAS de Montaigu-Vendée, l'ordonnateur est le Président du Conseil d'Administration et le comptable public est le Trésorier Principal de la Trésorerie de Montaigu :

- L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses.
- Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses, sans examiner leur opportunité.

La fin d'une gestion comptable donne lieu à deux types de comptes : d'une part, le compte de l'ordonnateur (compte administratif) et, d'autre part, celui du comptable public (compte de gestion). Ces 2 comptes doivent être en tous points conformes.

Après avoir pris connaissance de l'exécution budgétaire de l'année précédente, le Conseil d'Administration a été invité à approuver le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée au titre de la gestion 2022 (cf. Annexe 1 – Compte administratif 2022 CCAS).

	<i>Section D'Investissement</i>	<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>Total des Sections</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires Totales	208 558,81 €	386 476,27 €	595 035,08 €
Titres de recettes émis	7 976,44 €	229 031,49 €	237 007,93 €
Réduction de titres		142,63 €	142,63 €
Recettes nettes	7 976,44 €	228 888,86 €	236 865,30 €
DEPENSES			
Prévisions budgétaires Totales	208 558,81 €	386 476,27 €	595 035,08 €
Mandats émis	4 940,21 €	225 598,53 €	230 538,74 €
Réduction de mandats		2 350,55 €	2 350,55 €
Dépenses nettes	4 940,21 €	223 247,98 €	228 188,19 €
Résultat de l'exercice			
Excédent	3 036,23 €	5 640,88 €	8 677,11 €
Déficit			
Résultat reporté			
Excédent	105 058,81 €	140 376,27 €	245 435,08 €
Déficit			
Résultat cumulé			
Excédent	108 095,04 €	146 017,15 €	254 112,19 €
Déficit			

Le conseil d'administration DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2022 du CCAS de Montaigu-Vendée, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, ARRÊTE les résultats définitifs tels que présentés et APPROUVE le Compte Administratif 2022 du CCAS de Montaigu-Vendée en l'absence du Président de l'Action Sociale.

à l'unanimité

Observations éventuelles : -

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Les résultats du compte administratif 2022 ont été comparés avec ceux du compte de gestion du Comptable Public. Ces résultats coïncident en tous points.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16350 - CCAS - MONTAIGU-VENDEE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	105 058,81		3 036,23		108 095,04
Fonctionnement	140 376,27		5 640,88		146 017,15
TOTAL I	245 435,08		8 677,11		254 112,19

Les membres du Conseil d'Administration ont été invités à approuver le compte de gestion du Comptable Public au titre de la gestion 2022 (cf. Annexe 2 – compte de gestion 2022).

Le conseil d'administration DÉCLARE que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2022 du CCAS de Montaigu-Vendée, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni de réserve de sa part.

à l'unanimité

Observations éventuelles : -

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

En fonction des résultats de la gestion comptable 2022 du CCAS (sections d'investissement et de fonctionnement), il sera proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de reporter le résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à 146 017,15 € sur cette même section au titre de l'année 2023.

Le conseil d'administration REPORTE le résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à 146 017,15 € sur cette même section au titre de l'année 2023.

à l'unanimité

Observations éventuelles : -

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 2 février dernier, le budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée s'élève tant en recettes qu'en dépenses :

- en section de fonctionnement à la somme de 368 030,00 €
- en section d'investissement à 227 600,00 €

Le budget primitif 2023 du CCAS de Montaigu-Vendée s'élève donc toutes sections confondues à 595 630,00 € (cf. Annexe 3 – Budget Primitif 2023 CCAS).

Le conseil d'administration PROCÈDE au vote du Budget Primitif 2023 ainsi présenté :

- section de fonctionnement : 368 030,00 €
- section d'investissement : 227 600,00 €

à l'unanimité

Par **11 voix pour et 1 abstention** (Etienne COLMARD)

Observations éventuelles : -

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE MONTAIGU-VENDEE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE MONTAIGU-VENDEE POUR LA PASSATION DES CONTRATS D'ASSURANCES

Les marchés d'assurance de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée arrivent à leur terme au 31 décembre 2023. Afin de renouveler les contrats d'assurances (dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et véhicules) avec une prise d'effet au 1er janvier 2024, il convient d'organiser un appel public à la concurrence.

En vue d'une simplification des démarches et de la rationalisation des achats, il sera proposé de constituer un groupement de commandes entre les deux entités, préalablement au lancement d'un appel d'offres.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement (cf. Annexe 4 – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de marchés d'assurances).

Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur. La commune de Montaigu-Vendée sera coordonnateur du groupement.

Les membres du conseil d'administration du CCAS ont été invités à valider la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Montaigu-Vendée et le CCAS, approuver les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commande, autoriser la Vice-Présidente à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la décision.

Le conseil d'administration VALIDE la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Montaigu-Vendée et le CCAS de Montaigu-Vendée, VALIDE le rôle de coordonnateur du groupement confié à la commune de Montaigu-Vendée, APPROUVE les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et DONNE DELEGATION à Cécilia GRENET, 1^{ère} vice-présidente pour signer ladite convention.

à l'unanimité

Observations éventuelles : -

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE - PROGRAMME 2023

Les subventions de fonctionnement aux associations à vocation sociale sont attribuées par le Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée.

En fonction des dossiers de demandes de subvention déposés par les associations au titre de l'année 2023, une analyse a été effectuée et une proposition en a été faite aux membres du conseil d'administration du CCAS. Le programme de subventionnement au titre de l'année 2023 s'élève à 17 209 €, et se décompose de la façon suivante :

	Commune déléguée	Subvention 2023
Animation des séniors		
Club la Joie de Vivre	Boufféré	320,00 €
Amicale Loisir Guyonne (Génération Guyonne)	La Guyonnière	280,00 €
Club de l'Amitié	Montaigu	280,00 €
Club de l'Âge d'or	St Georges de M.	204,00 €
Club Soleil d'Automne	St Hilaire de Loulay	180,00 €
CROAA	Boufféré	1 500,00 €
Comité de Loisirs la Maisonnée	La Guyonnière	1 500,00 €
Comité de Loisirs le Repos et Agora (Bien Vieillir Ensemble)	Montaigu	3 000,00 €
Association Loisirs Val des Maines	St Georges de M.	1 500,00 €
Comité de Loisirs la Peupleraie	St Hilaire de Loulay	1 500,00 €
	TOTAL	10 264,00 €
Devoir de mémoire		
UNC	Boufféré	150,00 €
UNC	La Guyonnière	150,00 €

UNC	Montaigu	150,00 €
UNC	St Georges de M.	150,00 €
UNC	St Hilaire de Loulay	150,00 €
FAMMAC	Montaigu	150,00 €
SNEMM Médailleurs Militaires	Montaigu	75,00 €
TOTAL		975,00 €
Actions sociales locales		
Secours Catholique	Montaigu-Vendée	2300,00 €
Protection Civile	Montaigu	120,00 €
Don du sang	Montaigu-Vendée	750,00 €
Réseau d'échanges solidaire	Montaigu	200,00 €
Echanges et solidarités	Montaigu	350,00 €
Comité de soutien usagers de l'Hôpital	Montaigu	250,00 €
TOTAL		3970,00 €
Prévention - Accompagnement		
Entraid'Addict (Alcool Assistance)	Montaigu-Vendée	200,00 €
Les Amis de la Santé	Montaigu-Vendée	500,00 €
SOS Femmes Vendée	Montaigu-Vendée	500,00 €
FMH	Montaigu-Vendée	500,00 €
FNATH	Montaigu-Vendée	150,00 €
TOTAL		1850,00 €
Divers		
Conciliateurs de Justice	Montaigu-Vendée	150,00 €
TOTAL		150,00 €
TOTAL		17 209,00 €

Après avoir pris connaissance de ce programme de subventionnement, les membres du conseil d'administration du CCAS ont été invités à valider les montants alloués à chacune des associations ayant effectué une demande de subvention au titre de l'année 2023 et à autoriser Monsieur le Président à effectuer le versement.

Le conseil d'administration FIXE le montant des subventions de fonctionnement à verser aux associations à vocation sociale au titre de l'année 2023 tel que présenté dans la liste, DIT que les crédits sont prévus à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé et AUTORISE le Président à effectuer le versement aux associations concernées.

à l'unanimité

Observations éventuelles : -

PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION SÉNIORS EN VACANCES 2023 ET FIXATION DES TARIFS

Monsieur le Président rappelle que chaque année des voyages à destination des seniors de la commune sont organisés par le CCAS.

Le programme Seniors en vacances permet de proposer une sélection de séjours « tout compris hors transport » selon deux types de durée (5 jours / 4 nuits ou 8 jours / 7 nuits), et intègrent la pension complète, les animations et activités au sein et hors de l'équipement touristique.

Le programme permet également de verser au porteur de projet de recevoir une aide financière, 161 ou 194 euros sous forme de subvention pour les retraités dont le revenu net imposable est inférieur aux montants indiqués ci-dessous,

Tableau 6. Seuils d'imposition.

NOMBRE DE PARTS	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable											
- personne seule	15 175	20 288	25 400	30 513	35 625	40 738	45 850	50 963	56 075	61 188	66 300
- couple marié ou pacsé	-	-	28 637	33 749	38 862	43 974	49 087	54 199	59 312	64 424	69 537

Pour 2023, deux séjours sont organisés par le CCAS de Montaigu-Vendée. Monsieur le Président en fera une présentation.

Le montant de séjour se décompose ainsi :

	Tarifs avec aide	Tarifs sans aide	Supplément chambre seule
Séjours 5 jours Saint-Pierre-Quiberon	206,75 €	367,75 €	64,00 €
Séjours 8 jours Vieux Boucau	290,00 €	484,00 €	/

Les membres du conseil d'administration du CCAS ont été invités à fixer les tarifs tels que présentés ci-dessus et à autoriser Monsieur le Président à effectuer le versement aux établissements concernés par le séjour.

Le conseil d'administration FIXE les tarifs tels que présentés ci-dessus, DIT que les crédits sont bien inscrits au budget primitif 2023, AUTORISE Monsieur le Président à effectuer le versement aux établissements concernés par le séjour et AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'organisation des séjours.

à l'unanimité

Observations éventuelles : -

Les 2 séjours sont dynamiques.

AIDES FACULTATIVES

Les membres du conseil d'administration du CCAS ont été invités à prendre connaissance des aides facultatives accordées par le Président du CCAS depuis la dernière séance dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée.

Observations éventuelles :

De nouveaux bénévoles ont intégré l'équipe pour la préparation de la Banque Alimentaire, et notamment sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay.

INFORMATIONS DIVERSES – ACTION SOCIALE DU TERRITOIRE

➤ Organisation de la réunion collective : Réel, Bâti Insert et A2i

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45

Le secrétaire de séance,
Sylvie Poupard

Monsieur le Président
Florent Limouzin